

# Ordre du jour Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil  
d'administration de l'Université de Strasbourg

Strasbourg, le 10 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

La prochaine réunion du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg se  
tiendra le

**Mardi 18 mai 2020 à 14 heures**

**Amphithéâtre Alain Beretz  
bâtiment La Présidence  
22A rue René Descartes à Strasbourg**

**Affaire suivie par**

Cyrille Criqui  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78  
Cyrille.Criqui@unistra.fr

## Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration des 9, 16 et 19 mars 2021
2. Informations du Président
3. Points soumis à discussion :
  - 3.1 Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
  - 3.2 Délégation du CA au Président
  - 3.3 **Service d'audit interne** :
    - 3.3.1 Renouvellement de deux membres du comité d'audit
    - 3.3.2 Synthèses de rapports d'audit : Formation continue, Allocation des ressources, Attractivité de collaborateurs HN
  - 3.4 Désignations aux différentes instances/commissions de l'université :
    - Conseil documentaire, Commission stratégie immobilière, Service de santé universitaire, Comité de suivi université & cité
    - Désignation à la commission de déontologie : à la suite d'un appel à candidature aux directeurs.rices de composante de formation

**Service des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles**

Institut Le Bel  
4 rue Blaise Pascal  
CS 90032  
F-67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78  
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95  
**www.unistra.fr**

4. Points non soumis à discussion :
  - 4.1 **Direction des finances :**
    - 4.1.1 Catalogue des tarifs 2019 – numéro 2
    - 4.1.2 **Concession de logement par nécessité absolue de service – Modification de concession**
  - 4.2 **Agence comptable :** admissions en non-valeur et remises gracieuses
  - 4.3 **Direction des ressources humaines :**
    - 4.3.1 Comité d'experts scientifiques : actualisation du dispositif
    - 4.3.2 Ajustement du volume de service statutaire d'un personnel enseignant-chercheur bénéficiaire d'un congé de paternité
    - 4.3.3 Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé à l'Université de Strasbourg
    - 4.3.4 Rémunération des intervenants participant au fonctionnement de jurys de concours d'entrée aux écoles ou d'examens, et des personnes apportant leur concours au fonctionnement de ces jurys à titre accessoire – Sciences Po Strasbourg
  - 4.4 **Direction de la recherche et de la valorisation :** convention DIREV-Agence comptable relative aux modalités de justification des contrats de recherche
  - 4.5 **Direction des relations internationales :** programme court organisé par la Direction des relations internationales en coopération avec l'Université Korea
  - 4.6 **Service des affaires juridiques et institutionnelles :**
    - 4.6.1 Statuts de l'école supérieure de biotechnologie de Strasbourg (*sous réserve*)
    - 4.6.2 Statuts de la Faculté de géographie et d'aménagement (*sous réserve*)
    - 4.6.3 Statuts de la Faculté de médecine, de maïeutique et des sciences de la santé (*sous réserve*)
    - 4.6.4 Statuts de Sciences Po (*sous réserve*)
    - 4.6.5 Statuts du Service des sports (*sous réserve*)
    - 4.6.6 Succession
  - 4.7 **Service formation continue :**
    - 4.7.1 Tarification des actions de formation continue non-diplômantes
    - 4.7.2 Remise gracieuse des frais de location payés par le restaurant Scop'Resto (anciennement Scop Restaurant du Baggersee) au Service formation Continue (SFC)
  - 4.8 **Institut de Développement et d'Innovation Pédagogiques:** projet DÉPHY – Financement heures de référentiel
  - 4.9 **SUAC :** convention relative à la gestion partagée CROUS-Unistra de la salle de spectacle dans le bâtiment Paul Collomp
  - 4.10 **SATT Conectus :** avenant n°6 à la convention cadre entre la SATT conectus et l'Université de Strasbourg
  - 4.11 **Faculté des langues /ITIRI :** exonération
  - 4.12 **EM Strasbourg :**
    - 4.12.1 Remises de frais de scolarité 2020-2021
    - 4.12.2 Remises de frais de scolarité 2019-2020
    - 4.12.3 Exonération partielle des frais spécifiques

- 4.12.4 Remboursement acompte Ecricome
- 4.12.5 Achat de chèques cadeaux Negociales 2021
- 4.12.6 Droits d'inscription pour la Journée de la relation à la marque dans un monde connecté édition 2021
- 4.13 **Faculté de psychologie** : indemnités forfaitaires de sujets d'expériences non médicales et non cliniques
- 4.14 **Faculté des sciences du sport** :
  - 4.14.1 Annexe financière (EAES-SCG) relative à l'entente complémentaire pour la mise en œuvre d'une formation délocalisée Master entraînement, sport et santé au titre de l'année universitaire 2020-2021
  - 4.14.2 Convention individuelle d'adhésion de l'Université de Strasbourg au GIP Maison sport santé de Strasbourg
- 4.15 **Faculté de médecine, de maïeutique et des sciences de la santé** : facturation des frais de morgue au tarif 2020 des corps admis à l'IML en 2020
- 4.16 **Sciences po Strasbourg** : bourses de mobilité internationale
- 4.17 **Délibérations de la CFVU** :
  - 4.17.1 Prolongation de l'année universitaire 2020-2021 pour permettre la réalisation d'une période de stage
  - 4.17.2 Capacités d'accueil prérequis et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers en deuxième année des études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP)
  - 4.17.3 Participation du Service de la vie universitaire à l'aide Spécifique du CROUS
  - 4.17.4 AAP Investissement pédagogique CFVU 2021 : désignation des lauréats
  - 4.17.5 Capacités d'accueil en Licences Pro en IUT
  - 4.17.6 Capacités d'accueil prérequis et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers en cycle pluridisciplinaire d'étude supérieures (CPES) (*sous réserve*)
  - 4.17.7 Procédure d'admission en formation de santé à l'issue d'une deuxième ou troisième année de licence (étudiants à 120 ECTS ou plus) pour l'année 2020-2021
  - 4.17.8 Calendrier des inscriptions et des modalités de remboursement pour l'année universitaire 2021/2022
  - 4.17.9 Mise en place du dispositif mobil'ITI
  - 4.17.10 Tarifs et renouvellement de DU hors SFC
    - 4.17.10.1 CEIPI
    - 4.17.10.2 Faculté de chirurgie dentaire
    - 4.17.10.3 Faculté de sciences économiques et de gestion
    - 4.17.10.4 INSPE
    - 4.17.10.5 IUT Robert Schuman
    - 4.17.10.6 UFR Mathématique et informatique
    - 4.17.10.7 Faculté de physique et ingénierie
    - 4.17.10.8 Sciences Po Strasbourg
    - 4.17.10.9 Faculté de théologie catholique
    - 4.17.10.10 Faculté de théologie protestante
    - 4.17.10.11 Faculté des sciences de la vie
      - 4.17.11 Tarifs et renouvellement de DU gérés par le SFC

Je vous prie d'agr er, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma consid ration distingu e

Michel Deneken,

 

Pr sident